

ATABAL BIARRITZ

SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES

Passé sanitaire

Atabal est inscrit comme ERP de type R pour l'Ecole de Musique - Rock Eskola, et relève de l'article L 216-2 du code de l'éducation et en vertu de l'article 47.II 1°c) du décret n°2021-1059 du 7 août 2021.

La Rock Eskola n'est donc pas soumise à la présentation d'un passe sanitaire pour les régisseurs d'accueil, les professeurs et les élèves.

Protocole sanitaire

- Accès des élèves :
 - L'entrée se fera par l'entrée principale du bâtiment. Une zone d'attente avec une distanciation sera mise en place
 - **La sortie s'effectuera par la porte du côté du studio.**
- Un lavage des mains sera obligatoire à l'entrée du bâtiment à l'aide de solution hydro-alcoolique, à l'entrée des toilettes
- **Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment à partir de 11 ans et il est fortement recommandé à partir de 6 ans.**
- **Cette obligation du masque se fera aussi durant la pratique instrumentale pour les élèves et les enseignants en plus de distanciation** (ce qui nous permet de revenir à 100% de la capacité d'accueil).
- Durant le cours une distance minimum d' 1,5 m devra être respectée entre les élèves
 - Pour la pratique du chant :
 - une distance radiale de 2 m devra être mise en place,
 - une disposition en ligne est recommandée et l'organisation d'un décalage s'il y a plusieurs rangs
 - le port du masque est recommandé

Nettoyage/ aération

- Après chaque cours de 45 min, les studios devront être ouverts pour une aération de 15 min
- Une phase de nettoyage « des objets collectifs » amplis, pupitres, chaises, câbles, casques.... sera prise en charge par l'enseignant durant les 15 min d'intercours.
- Une phase de nettoyage en lien avec les flux et les points de contacts sera prise en charge par les régisseurs d'Atabal, poignées de portes, zone de paiement, banque d'accueil etc...
- Un nettoyage quotidien des locaux est effectué avec l'usage exclusif de produit répondant à la norme NF EN 14476 juillet 2016.